

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2850

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

I. – Après le mot :

« découverte »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 7 :

« des métiers de l'agriculture et du vivant ».

II. – En conséquence, à la quatrième phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« métiers »,

insérer les mots :

« de l'agriculture et ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 7, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à clarifier les métiers concernés par le programme national d'orientation et de découverte par une mise en cohérence rédactionnelle avec la dénomination « métiers de l'agriculture et du vivant ».

Le présent article prévoit pour tou-ttes les élèves des écoles élémentaires des actions de découverte de l'agriculture et de sensibilisation aux enjeux des transitions agroécologique et climatique. Pour les élèves de collège, le programme offrira des stages de découverte des métiers de l'agriculture et

du vivant. Enfin, il est prévu de faire la promotion de ces métiers et des formations qui y conduisent.